

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 17h00 - Clôture à 19h10)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2017	4
5.	PRÉAVIS 16/2017 - DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION DU VILLAGE D'ARAN	5
6.	PRÉAVIS 17/2017 - BUDGET	5
7.	PRÉAVIS 18/2017 - FUSION ORPC LAVAUX-ORON, ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON	14
8.	PRÉAVIS 19/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY, EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMÉNAGEMENT DES COMBLES - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LA RÉFECTION DE L'INSTALLATION DE VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN	15
9.	PRÉAVIS 20/2017 - RÉFECTION DES ESCALIERS ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CRIBLETTE, GRANDVAUX	17
10.	POSTULAT - M. PIERRE YVES DELCOURT ET CONSORTS « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES ET UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LA VISION D'ENSEMBLE DE NOTRE COMMUNE »	19
11.	COMMUNICATION 04/2017 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DELCOURT ET CONSORTS INTITULÉE « PPA CULLY-GARE : OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE ? »	21
12.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	21
13.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	23

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nina Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	50
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Vincent Chollet, Jean-René Gaillard, Vivian Gaudin, François Giddey, Patrice Humbert, Marc-Henri Noverraz, Chantal Ostorero, Louis Trolliet, Simon Vogel, Julien Volet	10

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Y a-t-il quelqu'un qui désirerait y apporter des modifications ? Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est passé au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mot du président :

« Merci à toutes nos Commissions pour leur travail accompli pendant cette année. Cette fois encore, vous avez épargné le Bureau de tous les échanges de mails, bravo. Les amendements proposés mis en gras dans les textes facilitent énormément le déchiffrement. Essayons de le faire systématiquement. L'année passée à cette même époque, on a évoqué le voyage outre-Manche du mot « budget ». Cette fois parlons des chiffres qui le composent.

On les appelle des chiffres arabes. Mais il a été généralement admis que ces symboles sont une invention indienne avec un point pour la non-valeur, ou le vide, le zéro de notre système décimal. C'est dans la terminologie que l'arabe intervient. Effectivement le vide se dit « sifr » en arabe, ce qui a donné chiffre. Quant au zéro, pas le symbole, il viendrait de la péninsule ibérique, contrée où la langue arabe et les langues latines se sont côtoyées. Pour comprendre il faut imaginer l'éventuelle scène chez un vigneron, certaines cuves sont vides, naturellement on les annote comme telles, Sifr, calligraphie arabe de droite à gauche. Cette même calligraphie lue de gauche à droite comme pour des caractères latins se déchiffre zéro. Je n'ai pas pu l'imprimer comme j'ai un problème d'imprimante, mais vous pouvez imaginer que ces espèces de caractères arabes que l'on ne maîtrise pas du tout, si on les lit dans l'autre sens cela donne zéro. Donc sur un malentendu, cela peut quand même marcher.

Notre but budget de ce soir est plein de chiffres. Ce n'est pas un oxymore. Il n'est pas plein de vide. A nous de le déchiffrer correctement. »

Communications :

Prochaines votations fédérales 2018:

04.03.2018 - 10.06.2018 - 23.09.2018 - 25.11.2018

Le Président pourra peut-être présider une votation fédérale.

• **Dates des prochaines séances du Conseil en 2018 :**

Séance Conseil	Heure	Lieu
12.02.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
26.03.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
14.05.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
25.06.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.10.2018	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
07.12.2018	17h00	Salle Davel, Cully ou Mariadoules, Aran à déterminer

La convocation de la séance du 12 février serait envoyée le 20 décembre 2017 si on a les titres des préavis et les documents par un 2^{ème} courrier mi- janvier 2018.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2017

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. R. Bech, Municipal :

Page 19, sous conclusion 2 : «Ce préavis va modifier la nature de l'investissement proposé mais pas le concept de base »

au lieu de « *Ce préavis va modifier un petit peu mais profondément substantiellement la nature de l'investissement proposé* ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. PRÉAVIS 16/2017 - DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCTION DU VILLAGE D'ARAN

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme V. Hill

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 16/2016 tel que présenté.

17h15 Arrivée de M. Daniel Gay.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 16/2017.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- Vu le préavis N° 16/2017 de la Municipalité du 30 octobre 2017;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix, à l'unanimité

1. **d'adopter** le plan fixant les limites de construction du village d'Aran, sous réserve des modifications proposées dans les réponses aux oppositions ;
2. **d'adopter** les propositions de réponses aux oppositions et intervention formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

6. PRÉAVIS 17/2017 - BUDGET

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Pasquini :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 17/2016 tel que présenté.

Le Président passe en revue le budget chapitre par chapitre selon la brochure, et le budget sera voté globalement à la fin. Il demande au conseiller d'indiquer le numéro de la page, de la sous-rubrique, du numéro et du libellé du compte.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14-19

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy :

Page 14, 102 Municipalité - compte 102.436.110 Vacations : elle demande s'il s'agit bien des jetons de présence que les municipaux reçoivent qui ont été reversés au compte de la commune ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Effectivement, c'est pour toutes les séances extérieures, mais on les reverse systématiquement à la commune puisqu'on est au fixe. Normalement, cela devrait être un tout petit peu plus élevé que Fr. 10'000.-.

Mme Ch. Lavanchy :

Page 15, 110 Administration -compte 110.301.100 Traitements du personnel - Aucune annuité ni indexation des salaires : elle lit sa demande et propose l'amendement suivant :

« *Nous demandons une augmentation du compte 110.301.100 et rubriques liées de Fr. 54'000.- (montant annoncé par le syndic, lors du Conseil d'octobre) ».*

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il se réfère aux pages 70 et 71, charges et revenus. Concernant les revenus, la marge est de 40%, le reste est fixé par l'Etat. L'année passée le personnel a reçu une augmentation de 1,6% comme le canton et les autres communes l'ont accordée. Pour 2018, on a travaillé à fond le budget. On a expliqué au personnel de la commune le pourquoi du non-versement des annuités. Ceci est seulement pour 2018. Ce sera revu pour les années suivantes.

Il ne trouverait pas normal de mettre l'annuité de Fr. 54'000.-, car il trouve que c'est exagéré par rapport à ce qui est demandé à la Municipalité, mais au pire la moitié des annuités.

Mme F. Gross :

Elle revient sur cet amendement qu'elle propose de refuser. Elle est également surprise par l'excédent de charges qui est important sur le budget 2018. Elle salue la Municipalité qui a fait un bon travail pour mettre les charges au minimum. On a des marges d'autofinancement qui reposent sur quelque chose de fragile. Il ne faut pas toujours opposer le public au privé. Les conditions salariales du personnel de la commune, comme les 5 semaines de vacances et les conditions de la caisse de pension montrent que la commune donne déjà de bonnes conditions de travail à ses employés et elle pense que ce geste-là n'est pas pour leur montrer qu'ils ne font pas du bon travail. Une augmentation de salaire n'est pas donnée à tout le monde. Elle invite les conseillers à rejeter cet amendement.

Mme Ch. Lavanchy :

Dans la mesure où M. le Syndic a proposé une demi-annuité, elle serait disposée à réduire le montant de l'amendement de Fr. 54'000.- de moitié, soit Fr. 27'000.- pour qu'il y ait un signe favorable envers le personnel communal.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Page 15, 110 Administration - comptes 110.310.200 Journal d'information à la population - coordination de l'élaboration de « La Feuille » reprise par le greffe municipal et 110.310.210 Frais de

communication : dans le rapport de la Cofin, on parle de la disparition de « La Feuille » au profit d'une page ou en tout cas d'une partie du « Courrier ». Elle aimerait avoir des précisions.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le travail autour de la communication avec les supports papiers a évolué pendant ces derniers mois. Il était prévu d'agender ce sujet pour le 12 février 2018, mais elle donne quelques informations. La rédaction de « La Feuille » coûte relativement cher. Après évaluation, cela sera repris par le personnel du greffe municipal. Ce qui permettra une économie de Fr. 15'000.- à 17'000.- par année. Actuellement, on a 2 supports papiers, Le Courrier et La Feuille qui coûtent à peu près Fr. 100'000.-, ce qui est élevé. Après réflexion, lorsqu'il faut communiquer rapidement à la population de Bourg-en-Lavaux, il est préférable d'envoyer un tout ménagé. Après observation à la poste, aux cases postales le jour où c'est distribué, tout le monde ne lit pas ces journaux car on voit les tas qui s'amoncellent. On a approché Le Courrier et après discussion, on est arrivé à un compromis. A intervalle mensuel, par ex., il y aurait un numéro spécial Bourg-en-Lavaux, de 1 à 2 pages, sans publicité, avec une identité visuelle qui reprendrait celle de La Feuille.

Ce compromis d'avoir des pages payées par la commune régulièrement dans le Courrier nous paraît être une formule intéressante et qui nous permettra d'économiser non pas comme dans le budget Fr. 20'000.- mais les Fr. 50'000.- de La Feuille.

Ceci n'a pas encore été communiqué à toute la Commission de rédaction parce que l'on a été un petit peu trop rapide, mais cela va se mettre en place. La Commission de rédaction de la commune a sa séance le 16 janvier 2018 et va organiser le travail pour mettre en route ce système.

M. J. Potterat :

Page 16, 15 Loisirs, animation culturelle, 151 Festival de jazz - compte 151.365.300 Subvention au Festival de jazz. On sait que les imputations internes ça peut prendre des bulleuses. Il s'étonne qu'on diminue de Fr. 5'000.- la subvention au Festival de jazz, par contre quand on prend la conciergerie, comme par hasard elle passe de Fr. 3'600.- à Fr. 8'600.-. Comme cela le compte est égal. Il aimerait avoir l'explication pourquoi d'une année à l'autre on passe de Fr. 3'600.- à Fr. 8'600.- au niveau des imputations internes ?

M. R. Bech, Municipal :

Il est évident que la théorie du vase communicant pourrait sauter aux yeux. Ce n'est pas le cas. La problématique des imputations, c'est une problématique qui est récurrente chaque année, on affine, on se repose la question des imputations internes, mais pas seulement sur celles qui concerne le Festival de jazz. Maintenant quant à la diminution de la subvention du Festival de jazz de Fr. 5'000.- c'est un élément sensible qui pourrait donner l'impression qu'il y a un peu un frein et une non-solidarité, une volonté de soutenir le festival qui est peut-être moindre. Ce n'est pas du tout cela. Cela fait partie de l'exercice d'affinement des charges budgétaires et on pense que cette diminution est parfaitement défendable et surtout supportable pour le Festival de jazz. Il entend déjà certaines personnes dire oui avec cela on donne un mauvais signal vis-à-vis des autres prestataires et autres fournisseurs de subventions. S'il devait y avoir quelques discussions dans ce sens-là avec les autres prestataires éventuels, la Municipalité sera toujours à fond derrière le Festival de jazz pour le soutenir et soutenir les subventions des autres prestataires.

M. L. Regamey :

Page 16, 15 Loisirs, animation culturelle - 151 Festival de jazz - compte 151.365.300 Subvention et 152 Sociétés locales - compte 152.365.910 Subventions : pour les sociétés locales, cela passe de Fr. 80'000.- à Fr. 60'000.- et pour le Festival de jazz, de Fr. 30'000.- à Fr. 25'000.-. Les sociétés locales sont à son avis une sorte de cœur d'une commune. Il estime que toutes ces diminutions de financement aux sociétés locales est un mauvais message à l'ensemble des habitants qui s'engagent bénévolement et

avec enthousiasme pour animer socialement, sportivement et culturellement la commune de Bourg-en-Lavaux.

Il propose donc de modifier ces 2 comptes du budget 2018 pour revenir aux montants initiaux soit Fr. 80'000.- pour les sociétés locales et Fr. 30'000.- pour le Festival de jazz, comme au budget 2017.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Concernant les sociétés locales, aucune ne sera péjorée à ce niveau-là, parce qu'il y a juste des changements de comptes. Par exemple, la Jeunesse de Grandvaux, où les subventions sont de Fr. 10'000.- tous les 2 ans, pour 2018, elle ne la recevra pas. Pour le FC Vignoble, on a petit peu moins de subventions à leur donner, parce qu'on a repris des contrats d'entretien qui sont sur un autre compte.

Tout cela ne péjore en rien les sociétés locales, le Sauvetage, la gym, etc., les subventions restent les mêmes pour l'année 2018.

M. Ph. Maeder :

Il précise son intérêt du fait qu'il représente indirectement par sa vice-présidence la Fondation du Festival Lavaux Classic. Il soutient M. L. Regamey par rapport à la proposition de maintenir cette subvention à Fr. 30'000.- pour le Festival de jazz. C'est clair, il ne faut pas sous-estimer l'impact vis-à-vis de l'extérieur. Il y a assez d'études qui montrent que Fr. 1.- investit dans la culture, c'est Fr. 3.- qui reviennent dans la collectivité publique, donc il trouve dommage cette économie de bout de chandelles sur la culture qui est effectivement très importante pour la région et la commune.

Mme L. de Palma :

P. 18, 17 Sports - compte 172 Tioleyre - Installations : elle remarque qu'il y a une diminution de Fr. 15'900.- au budget (Fr. 192'600.- 2017 et Fr. 176'700.-). En quoi consiste cette économie ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On a tenu compte de la consommation d'électricité et de l'entretien courant durant 2017. La surveillance a été supprimée et le mandat de conciergerie est passé dans les comptes « Personnel ». Le reste c'est des amortissements obligatoires. Il n'y a pas plus de modification.

Comme c'est la première année 2017 où l'on n'a pas encore les chiffres réels, on a posé des chiffres que l'on pense vont être tenus pour la Tioleyre.

Mme L. de Palma :

Elle n'a pas épluché en détail les comptes de tous les postes où il y a des frais de conciergerie, mais il semble que c'était une volonté d'imputer les frais inhérents à chaque poste et là on fait le contraire!

M. A. Hersperger, Boursier :

Ce sont des imputations internes « Infrastructures ». C'est-à-dire que ce ne sont pas des personnes de la conciergerie qui vont s'occuper des installations, mais des personnes des infrastructures. On retrouve sous 35. Bâtiments du patrimoine administratif, page 37, Tioleyre, compte 35305.390.100, le compte de l'imputation de conciergerie. Ici on parle uniquement des infrastructures externes, c'est pour cela qu'on a, page 18, au compte 172.390.100 des imputations d'infrastructures qui sont du personnel de la voirie.

Mme L. de Palma :

Elle parlait du compte de conciergerie du bâtiment de la Tioleyre. En fait, le mandat de conciergerie de Fr. 25'000.- a disparu du compte Tioleyre-Installations et il a été réduit à un mandat de conciergerie de Fr. 22'200.- qui figure à la page 37, sous compte Bâtiment-Tioleyre 35305.390.100. Là, il y a bien une diminution mais on se rend compte que les frais pris en charge par la voirie eux augmentent de près de Fr. 12'000.- !

Donc globalement, il y a quand même une augmentation prévue au budget des frais d'entretien généraux de la Tioleyre ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

A la Tioleyre, il y a un bâtiment, les frais d'entretien généraux passent également par le compte 35305. Comme nous n'avons pas encore les chiffres exacts pour 2017, nous avons établi le budget par rapport à des suppositions. On y verra plus clair quand nous aurons les chiffres réels 2017.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Président passe au vote les 3 amendements suivants demandés par Mme Ch. Lavanchy et M. L. Regamey :

- Chapitre 11, 110 Administration - compte **110.301.100 Traitement du personnel** : augmenter de 27'000.- les traitements du personnel.
C'est refusé par 28 voix contre, 14 pour et 4 abstentions.
- Chapitre 15, Loisirs, animation culturelle- **151 Festival de jazz** - compte 151.365.300 Subvention : revenir à la subvention de **Fr. 30'000.-** au lieu de Fr. 25'000.-.
C'est refusé par 29 voix contre, 16 pour et 3 abstentions.
- Chapitre 15, Loisirs, animation culturelle - **152 Sociétés locales**, compte 152.365.910 Subventions aux sociétés : revenir à la subvention de **Fr. 80'000.-** au lieu de Fr. 60'000.-.
C'est refusé par 37 voix contre, 6 pour et 5 abstentions.

2. FINANCES - P. 20-21

La discussion est ouverte.

M. D. Grobet :

Page 20, 210 Impôts -compte 210.401.100 Impôt s/bénéfice personnes morales - : le montant de Fr. 200'000.- est faible. Lorsque la Gare sera terminée, est-ce que la commune fait de la promotion pour faire venir des nouvelles sociétés ?

M. R. Bech, Municipal :

Il croit qu'essayer de faire venir des personnes morales compte tenu du contexte dans lequel on est, compte tenu de Lavaux Patrimoine, de la LAT, du plan général d'affectation qu'on va devoir réadapter, c'est relativement délicat. On peut imaginer que l'une ou l'autre pourrait effectivement venir sur le plateau de la Gare de Cully. Ça ne va de toute façon pas être très conséquent. Il signale que si on arrive à une recette de Fr. 200'000.- en 2018, il faudra simplement compenser Fr. 100'000.- de plus en 2019, puisqu'avec l'entrée en vigueur de la réforme sur l'imposition des sociétés, on va probablement baisser les recettes d'environ de moitié.

Donc même si on arrive à attirer une ou l'autre entreprise, pour autant que ce soit des entreprises qui paient suffisamment d'impôts également, parce que l'impôt des personnes morales, on sait très bien que ce n'est pas un impôt qui rapporte beaucoup d'une manière générale.

Ce poste-là va encore baisser en 2019.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 22-40

La discussion est ouverte.

M. D. Grobet :

Page 31, 34502 Ferme de Capochon - compte 34502.424.200 Vente de parcelles communales Fr. 600'000.- et principalement page 33, compte 349.424.200 Vente de parcelles communales Fr. 1'500'000.- : quelle est la politique de la commune pour la vente des biens, quelles parcelles met-elle en vente, quels sont les biens qui sont vendus et pourquoi ces biens-là et pas d'autres biens pour renflouer la caisse ?

M. G. Hauert, Municipal :

On trouve au préavis 06/2016 la proposition de vendre la ferme de Capochon, ancienne propriété de la commune de Villette et le terrain de pétanque au Collège des Monts. Cela a été accepté par le Conseil.

La ferme de Capochon n'est pas encore en vente, parce qu'on doit la sortir de la LDFR (loi sur le droit foncier rural), donc ça prend du temps. Il espère que ce sera bon pour 2018 et pour le terrain au Collège des Monts, c'était mentionné qu'on devait vendre Fr. 1'000.- /m2. ce qui faisait Fr. 1'500'000.-, mais on n'a pas eu ce prix, donc on l'a remis en vente par le biais de 2 agences immobilières qui ont jusqu'au 15 ou 20 janvier 2018 pour trouver un acquéreur.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Page 26, 34108 Rue de la Justice 6 - compte 34108.390.100 Imputation interne. Elle a remarqué que les charges de conciergerie augmentaient au niveau des locaux d'habitation alors qu'ils baissaient au niveau des institutions, écoles, bâtiments de l'administration. Ce qui l'a alerté, c'est que pour l'immeuble où elle habite, les charges d'immeuble pour la conciergerie doublent quasiment ! Elle aimerait avoir une explication.

M. G. Hauert, Municipal :

En règle générale, les concierges font un décompte des heures pour chaque bâtiment. Mais c'est une répartition difficile à évaluer et aléatoire. On a revu la répartition et le montant total de la conciergerie est juste.

M. L. Regamey :

Concernant l'entretien courant des bâtiments, il a compté 32 bâtiments, total entretien courant Fr. 246'000.-, ce qui fait env. Fr. 7'300.- par lieu, sachant que beaucoup sont des très vieux bâtiments qui tombent en ruine, il trouve ce montant léger. Il aimerait savoir si un plan d'investissement de rénovation est prévu ?

M. G. Hauert, Municipal :

En effet, ce montant est presque insignifiant. Ces 2 dernières années, le budget a été rabaissé de 30'000.- à Fr. 50'000.-. On fait de l'entretien minimum dans ces bâtiments. Sur 140 Mio ECA valeur des bâtiments, si on prend 40% pour l'entretien, ça fait 1,4 Mio, on n'est même pas à Fr. 500'000.-.

A l'avenir, il aimerait arriver à avoir un plan d'entretien de ces bâtiments concret pour aller de l'avant. Les loyers pourraient être plus conséquents si on avait des bâtiments en meilleur état.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

4. TRAVAUX - P. 41-51

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Page 46, 450 Déchets Taxes : à propos des moloks, écopoints et autres types d'investissements qu'on retrouve à la page 79 dans les investissements, elle aimerait savoir si le budget est différent notamment pour le transport et autres. Est-ce qu'il y a déjà une anticipation des effets de la mise en place de moloks sur le budget 2018 ?

M. R. Bech, Municipal :

Non, étant donné que les nouveaux écopoints ne sont pas encore installés. Ce qui fait qu'on ne sait pas encore quels seront les délais de livraison et de poses des installations, etc.
On a fait un budget qui ne tient pas du tout compte du nouveau système qu'on va mettre en place dans le courant 2018, donc le budget n'est pas adapté en conséquence.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - P. 52

La discussion est ouverte.

M. D. Grobet :

Page 84, 505 Secondaire ASCL - comptes Amortissements 505.331.200 et 505.331.300 Bâtiments et installations Verney pour un total d'env. 1,3 Mio: Ca ne touche que le secondaire, on ne trouve pas ces postes au niveau du primaire dans les collèges. Pourquoi on amortit au secondaire mais pas au primaire.

M. R. Bech, Municipal :

Le collège du Verney est la propriété de l'Association scolaire intercommunale avec un droit de superficie. C'est la raison pour laquelle l'amortissement intervient dans les comptes de l'ASCL, alors que les autres bâtiments sont la propriété de la commune. Les bâtiments scolaires Ruvines, Genevrey et Vanel ne sont pas amortis en fonction des préavis, des aménagements, des constructions qui ont été faites ces dernières années.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

6. POLICE - P. 53-54

La discussion est ouverte.

M. J. Micol :

Page 53, 610 Corps de police - compte 610.352.100 Participation APOL : il y a une augmentation assez sensible par rapport à 2016. Il comprend que des décisions ont été prises dans un cadre intercommunal mais dans la mesure où le personnel de la commune se serre la ceinture, il aimerait savoir si les délégués, pour accepter ou refuser ces augmentations, ont reçu quelques consignes et pourquoi cela augmente ?

Mme F. Gross :

Le budget présenté à l'APOL pour 2018 était encore plus élevé. La Commission de gestion, après de nombreuses heures de travail et de discussions avec le Codir a réussi à faire passer un amendement pour réduire le budget présenté. Alors réduire pas complètement, parce qu'on a quand même une augmentation par rapport au budget 2017, mais il y a un effort qui a été fait et qui a passé lors du Conseil intercommunal, du moins pas à l'unanimité, parce que là aussi on touchait au personnel. Il y a une augmentation de semaines de vacances de 4 à 5 et une diminution d'heures de travail de 42 heures à 40 heures au sein du corps de police. La Commission de gestion APOL a été relativement choquée que tout se passe en même temps. Maintenant, ceci est sous décision du CODIR, selon les statuts de l'APOL. En fait on a pu réduire le budget de Fr. 200'000.- qui a aussi un impact sur la commune. Ceci a été réfléchi et travaillé. Elle pense que l'histoire des vacances et des heures de travail pourraient faire réagir. La Commission de gestion voulait aller plus loin mais malgré tout on souhaite garder pour l'instant la licence APOL par accréditation et si on n'a pas un nombre suffisant de policiers disponibles sur le terrain, on aurait une perte de cette accréditation d'où l'amendement de la Commission de gestion qui a fait un pas pour les économies ou les communes mais qui n'a pas complètement supprimé la demande d'augmentation budgétaire de l'APOL.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il remercie Mme F. Gross. C'était clair et concis. Il cite le point 9 du rapport de la Commission des finances « *La participation à l'APOL est en légère augmentation selon le budget accepté par cette association. Ce montant est susceptible d'être diminué en cas de bons résultats obtenus par ses collaborateurs...* ». Il n'y a pas que des amendes, il y a aussi des économies qui se font. Chaque année, au budget APOL comptes Budget, il y a toujours eu un retour de manque à perdre. Pour 2016 un montant de Fr. 800'000.- est revenu aux communes. La part de la commune de Bourg-en-Lavaux est de 20%, soit Fr. 160'000.- qui lui sont revenus et qui lui sont reversés à la fin de l'année quand on boucle les comptes.

Le reste, Mme F. Gross a parfaitement résumé la situation.

M. Y. Rey :

Il a toujours un léger raidissement quand on dit qu'on récupère, ristourne de l'argent de l'APOL, ce n'est pas une ristourne d'argent, c'est de l'argent qu'on n'a pas dépensé. L'APOL ne nous demande rien. On finance l'APOL. Il aimerait bien que ce soit clair !

M. J. Micol :

Quel est le nombre d'heures de travail hebdomadaires pour la commune de Bourg-en-Lavaux : 42h00

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il précise que la police travaille 7/7 24 heures sur 24 heures. Ce n'est pas la même chose qu'une secrétaire qui arrive au bureau à 08h00 et qui repart à 17h00 !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 55-56

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 57-60

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - P. 61

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

IMPUTATION INTERNES**TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS, CHIFFRES ET GRAPHIQUES,****TABLEAUX DE RÉSULTAT****TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET EMPRUNTS COMMUNAUX,****PLANS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS****PAGES 62 À 81**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BUDGET ASCL**PAGES 82 À 87**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion sur l'ensemble du budget et passe au vote le préavis 17/2017.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- Vu le préavis N° 17/2017 de la Municipalité du 23 octobre 2017
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour et 1 abstention

d'approuver le budget 2018 tel qu'il est présenté.

Le récapitulatif du budget 2018 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	39'773'800
Charges totales	CHF	40'754'200
<u>Excédent de charges</u>	<u>CHF</u>	<u>980'400</u>

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 2'871'000

7. PRÉAVIS 18/2017 - FUSION ORPC LAVAUX-ORON, ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Chacun a reçu copie du rapport de la Commissions ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme N. Esseiva :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte :

Mme F. Gross :

Elle précise qu'elle s'exprime sur ce sujet à titre personnel et non pas au nom du PLR-ICD. En effet à la lecture de ces statuts, elle s'est posée quelques questions relatives notamment à la séparation des pouvoirs. Elle mentionne l'Art 9 Conseil intercommunal :

« Le Conseil intercommunal comprend 2 délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif désigné par la Municipalité et un délégué du législatif désigné par le Conseil communal ou général. Un suppléant est désigné par le législatif de chaque commune. Le suppléant remplace au Conseil intercommunal le délégué du législatif absent.

Chaque délégué de l'exécutif représente sa commune avec une voix.

Chaque délégué du législatif représente sa commune en fonction du nombre d'habitants, arrêtés au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature, selon les chiffres du Service de Recherche et d'informations Statistiques (STATVD).

Il dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée (soit 6 pour Bourg-en-Lavaux). »

L'idée de ne nommer qu'un représentant conseiller communal par commune la dérange. Elle ne comprend pas pourquoi on ne s'est pas inspiré d'autres types d'associations intercommunales comme l'APOL ou ASCL. Est-ce qu'il est vraiment souhaitable de laisser à une personne du Conseil intercommunal prendre des décisions pour l'ensemble de notre commune ?

Au CODIR également, alors là que des municipaux de l'exécutif, cela semble bien plus normal, par contre si par exemple le municipal de Bourg-en-Lavaux était élu au CODIR de la protection civile, un deuxième municipal devrait alors siéger au Conseil intercommunal avec sa voix unique, pour elle c'est une vraie usine à gaz !

Elle voit très bien ce que M. J.-P. Demierre, Municipal, va rétorquer, que peu de décisions seront prises dans ce Conseil, que les budgets sont peu importants pour notre commune, que l'on a peut-être un déficit démocratique, ce qui fait qu'il n'y a pas énormément de gens qui pourraient être motivés à y siéger. Elle souhaitait ce soir déposer un amendement afin de respecter la séparation des pouvoirs, mais la loi sur les communes l'en empêche, notamment à l'Art. 113, chapitre 11 Associations de communes, l'alinéa 1 de l'approbation de ces statuts montre que le projet définitif des statuts présenté au Conseil communal par la Municipalité ne peut pas être amendé. Le fameux amour des lois des vaudois !

Dès lors, Mme F. Gross recommande à la personne qui un jour sera élue dans ce Conseil intercommunal et qui représentera la commune de Bourg-en-Lavaux pour un certain nombre de voix de demander une modification des statuts afin que chaque commune puisse être représentée de manière à respecter la séparation des pouvoirs.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Mme F. Gross a tout dit. Il précise que ces statuts ont été adoptés dans les communes de Chexbres, Oron, Savigny, Maracon, etc et que les autres communes vont les passer en début de l'année

prochaine. Effectivement les enjeux politiques ne sont pas quand même énormes au niveau de la PCi. On les occupe bien et ils rendent service pour le Festival de Jazz, autrement comme le dit le rapport, c'est en cas de catastrophe, qu'ils se mettent sur pied. Pour l'AIEJ, les Eaux du Jorat, il y a une grosse délégation pour finalement écouter ce qui est raconté et puis ne pas prendre plus de décisions que ça. Donc il pense qu'au niveau des enjeux, il n'y a rien d'important dans la PCi. Il espère que ce sera toujours le cas pour la suite.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote le préavis 18/2017.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 18/2017 de la Municipalité du 30 octobre 2017;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 42 voix pour, 1 contre et 6 abstentions

1. **de prendre acte** du présent préavis ;
2. **d'accepter les statuts** de l'association intercommunale de l'ORPCi du district de Lavaux-Oron ;
3. **de fixer l'entrée en vigueur** des statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat

8. PRÉAVIS 19/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY, EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMÉNAGEMENT DES COMBLES - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LA RÉFECTION DE L'INSTALLATION DE VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN
--

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 19/2017 comme suit :

- **Point 2** : « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 796'000.-** pour les travaux d'aménagement des combles et.... » au lieu de *CHF 862'000.-*.
- **Point 4** : ajout « d'amortir l'investissement **y compris le crédit d'étude de CHF 66'000.- selon le préavis 12/2017**, de CHF 862'000.- TTC sur une durée».

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Grobet :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 19/2016 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. G. Hauert, Municipal :

L'amendement demandé par la Commission des finances est tout-à-fait correct. C'est une erreur due à ce que le service a ajouté les Fr. 66'000.-. C'est effectivement Fr. 796'000.- qui doivent être pris en compte et avec les Fr. 66'000.-, cela fait un total de Fr. 862'000.-.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote les 2 amendements au préavis 19/2017.

- **Point 2 :** « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 796'000.-** pour les travaux d'aménagement des combles et ».
- **Point 4 :** ajout de « d'amortir l'investissement **y compris le crédit d'étude de CHF 66'000.- selon le préavis 12/2017**, de CHF 862'000.- TTC sur une durée».

Les amendements sont acceptés à l'unanimité par 49 voix.

Le préavis 19/2017 amendé est adopté comme suit :

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N° 19/2017 de la Municipalité du 6 novembre 2017;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
par 49 voix à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux d'aménagement des combles et de réfection de l'installation de ventilation de l'Auberge du Raisin dans l'immeuble situé à la rue Davel 9, à Cully ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 796'000.-** pour les travaux d'aménagement des combles et de CHF 265'000.- pour la réfection de l'installation de ventilation de l'Auberge du Raisin, toutes taxes comprises ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement, **y compris le crédit d'étude de CHF 66'000.- selon le préavis 12/2017**, de CHF 862'000.- TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 28'800.- par année (chapitre 34104), le premier au budget 2019;
5. d'amortir l'investissement de CHF 265'000.- TTC sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 26'500.- par année (chapitre 34101), le premier au budget 2019.

9. PRÉAVIS 20/2017 - RÉFECTION DES ESCALIERS ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CRIBLETTE, GRANDVAUX

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Gay :

La Commission des finances se rallie à la Commission ad hoc concernant les travaux à effectuer et il précise que leurs chiffres sont un peu différents de ceux de la Commission ad hoc mais que c'est leurs chiffres dont il faut tenir compte.

Il lit les conclusions et propose d'amender le préavis 20/2016 comme suit :

- **Point 2 :** « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation de l'escalier de **CHF 121'600.-** (au lieu de CHF 101'000.-), pour l'éclairage public de **CHF 43'750.-** (au lieu de CHF 23'500.-) et pour la ».
- **Point 4 :** « d'amortir l'investissement relatif à la construction de l'escalier de **CHF 121'600.-** (au lieu de CHF 101'000.-) sur une durée de 10 ans à raison de **CHF 12'200.-** (CHF 10'100.-) par année (chapitre 430) ;
- **Point 5 :** « d'amortir l'investissement relatif à l'éclairage public de **CHF 43'750.-** (au lieu de CHF 23'500.-) sur une durée de 5 ans à raison de **CHF 8'750.-** (au lieu de CHF 4'700.-) par année (chapitre 820) ;

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Walker :

Il lit les conclusions de son rapport et propose les mêmes amendements que la Commission des finances avec quelques différences au niveau des chiffres n'ayant pas les définitifs au moment de l'établissement de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. L. Regamey :

Il a une question par rapport à l'éclairage public. Il sait qu'il y a un plan lumière qui est en cours. Est-ce que l'éclairage qui est prévu est en cohérence avec l'éclairage du plan lumière ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Comme le plan lumière n'existe pas encore, on peut difficilement se conformer à ce plan. Dans le mandat qu'on a donné pour la réalisation du plan lumière qui est d'ailleurs le mandat du Conseil communal, l'objectif c'est d'éclairer moins, mieux et d'éclairer là c'est où c'est nécessaire. Alors, on va éclairer moins dans le sens où ce sera un éclairage pas allumé en permanence et sur suggestion de la Commission ad hoc, au lieu d'avoir une cellule qui détecte le mouvement, ce sera un interrupteur. Ceci permet d'allumer le cheminement que lorsqu'il y a quelqu'un qui passe, car la cellule peut s'enclencher également quand il y a un chat, un coup de vent, un train qui passe comme on est près de la gare. L'éclairage se fera au sol.

Lors des marches exploratoires, beaucoup de gens ont remarqué que les cheminements piétonniers manquaient d'éclairage. Le fait d'avoir un éclairage qui sera tout le long du chemin sera en adéquation avec probablement ce que le mandataire va proposer.

Pour conclure, la Municipalité approuve les propositions d'amendements avec une préférence pour celui de la Commission des finances parce que ce sont des chiffres plus récents. En effet, c'est effectivement plus logique de refaire l'éclairage pour toute la partie même si on ne va pas refaire les escaliers jusqu'en haut, parce que la partie du haut est bonne. Comme ça a été relevé par la Commission ad hoc dans son rapport de changer tout l'éclairage en une seule fois, cela permettra de faire des économies de fonctionnement parce que l'on n'aura pas besoin de remplacer les lampadaires sur le haut plus tard.

M. D. Gay :

Avant de voter les amendements, il demande à la Commission ad hoc si elle d'accord que le vote se fasse sur la base des chiffres de la Commission des finances ? La Commission ad hoc agréée.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote les amendements proposé par la Commission des finances au préavis 20/2017 :

- **Point 2 :** « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation de l'escalier de **CHF 121'600.-**, pour l'éclairage public de **CHF 43'750.-** et pour la ».
- **Point 4 :** « d'amortir l'investissement relatif à la construction de l'escalier de **CHF 121'600.-** sur une durée de 10 ans à raison de **CHF 12'200.-** par année (chapitre 430) ;
- **Point 5 :** « d'amortir l'investissement relatif à l'éclairage public de **CHF 43'750.-** sur une durée de 5 ans à raison de **CHF 8'750.-** par année (chapitre 820) ;

Les amendements sont acceptés à l'unanimité par 49 voix.

Le préavis 20/2017 amendé est adopté à l'unanimité comme suit :

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 20 /2017 de la Municipalité du 6 novembre 2017;
- Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

DÉCIDE

par 49 voix à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'escalier et de l'éclairage public de la Criblette à Grandvaux ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation de l'escalier de **CHF 121'600.-** pour l'éclairage public de **CHF 43'750.-** et pour la réfection du collecteur d'eaux usées de CHF 10'500.- ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

4. d'amortir l'investissement relatif à la construction de l'escalier de **CHF 121'600.-** sur une durée de 10 ans à raison de **CHF 12'200.-** par année (chapitre 430) ;
5. d'amortir l'investissement relatif à l'éclairage public de **CHF 43'750.-** sur une durée de 5 ans à raison de **CHF 8'750.-** par année (chapitre 820) ;
6. d'amortir l'investissement relatif à la réfection du collecteur d'eaux usées de **CHF 10'500.-** par le budget 2018, sur le compte d'entretien n°461.314.402

10. POSTULAT - M. PIERRE YVES DELCOURT ET CONSORTS « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES ET UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LA VISION D'ENSEMBLE DE NOTRE COMMUNE »
--

Chacun a reçu copie du postulat, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole à

M. P.-Y. Delcourt :

Il revient sur ses conclusions pour que la Municipalité étudie l'opportunité de demander une subvention à l'Etat qui permettrait d'obtenir jusqu'à 40% du montant des études pour la révision du PGA. Une des conditions pour l'octroi de cette subvention est de présenter une vision d'ensemble du PDCom qui relève de la prérogative du Conseil communal, il demande à la Municipalité de la soumettre au Conseil communal.

Comme elle coordonnée en principe avec celle qui sera élaborée dans le cadre du PAC pour la zone viticole, vinicole, il propose également de présenter ces 2 visions d'ensemble à la population de manière à peut-être dynamiser la démocratie locale par ce biais.

La discussion est ouverte.

M. J. Berthet :

Le postulat proposé ne fait pas sens et n'apporte pratiquement rien de concret.

La Municipalité est parfaitement au courant des conditions d'octroi des modalités de la subvention en référence au préavis 15/2017 qui reprend tous les points de ce postulat, notamment pour le montant. Elle est sensible à la question de vision d'ensemble et va prendre toutes les mesures nécessaires pour la présenter. Il y a déjà des personnes qui travaillent sur ce dossier.

A son avis, des débats supplémentaires publics n'apporteraient rien à l'élaboration de ces plans. Le peuple a élu des municipaux et des conseillers communaux qui sont là pour faire ce job étant donné que ce sont des objets souvent extrêmement complexes qui demandent un travail d'experts.

Il propose au Conseil communal de faire confiance à la Municipalité pour organiser les phases prévues et de rejeter le postulat qui est présenté.

Sortie de Mme A. Ammon-Staudenmann 18h30 et retour 18h36.

Mme N. Pfeiffer :

Elle est étonnée de cette intervention. Tout ce qui peut amener à plus de communication, particulièrement de l'aménagement de la place de la gare, etc. est très important parce qu'effectivement le Conseil représente la population et elle a vraiment envie de savoir comment ça va

se passer. Ce postulat propose de demander l'octroi d'une subvention éventuelle de 40% et pour l'obtenir, il y a des choses qu'il faut faire. Elle ne voit pas en quoi ce n'est pas bien de les faire. Si pour cela il faut communiquer plus, c'est important.

Mme L. de Palma :

Elle souscrit absolument au manifeste de confiance que M. J. Berthet fait à la Municipalité pour gérer cet épineux dossier le mieux possible. Sur la question vraiment formelle de cette demande de subvention, personnellement, elle n'est pas extrêmement au clair, où elle a un peu oublié. Elle demande à la Municipalité de dire ou confirmer qu'effectivement que cette possibilité a déjà été prise en compte et étudiée, et qu'est-ce qui est déjà fait ou pas et avoir une prise de position.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle donne une réponse factuelle à la question de la subvention. C'est un point qui a été analysé avant d'émettre le préavis. La subvention cantonale est effectivement liée à la présentation de la situation générale de la Municipalité du développement de son plan général d'affectation. Le canton évalue, il peut aller de 0 à 40%. La subvention ne touche que les travaux liés au redimensionnement de la zone à bâtir et non pas les autres réflexions faites dans un plan général d'affectation. Par conséquent, ce ne sera pas 40% de toute façon du montant global qui a été soumis. Ce sera une subvention sur le redimensionnement qui est une partie qui va prendre pas mal de temps. Cela peut-être sur la moitié du budget ou les 2/3 et c'est sur cette partie-là que le canton décidera du taux de subventionnement entre 0 et 40% maximum. On n'a pas statué en Municipalité si cette demande serait déposée ou pas. On en parle entre les communes de Lavaux. Il y a des communes qui ont décidé de ne pas demander la subvention au canton car il est très difficile ensuite de travailler avec leur service du développement territorial. D'où le fait que l'on a laissé ouvert cette question et qu'on analyse actuellement cette situation.

M. P.-Y. Delcourt :

Il apporte une précision quant à la délégation des responsabilités en cas d'aménagement du territoire. Lors de l'adoption de la première loi sur l'aménagement du territoire du canton de Vaud, le législateur a décidé que, comme c'est un objet très important du point de vue local, cela ne devait pas être seulement adopté par la Municipalité, mais également débattu et adopté par le Conseil communal. L'aménagement du territoire est un objet tellement sensible pour tous les citoyens et notamment les propriétaires que le législateur a décidé aussi que ces objets devaient être mis à l'enquête publique et être présentés publiquement.

On est bien dans le cadre de la loi, il ne s'agit pas de remettre en question les prérogatives de la Municipalité. C'est simplement que l'on souhaite pouvoir débattre de cet objet dans les meilleurs temps sachant que, selon le préavis 16/2017 présenté, le plan communal est bien avancé.

M. P.-A. Fontannaz :

Si la loi précise déjà tous les paramètres dont parle M. P.-Y. Delcourt, pourquoi un postulat ?

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote ce postulat. Pour qu'il soit pris en considération, il précise qu'il doit être soutenu par 1/5 des membres du Conseil communal présents.

Ce postulat est pris en considération par 16 voix pour.

Un conseiller n'est pas d'accord de cette manière de faire. Il s'ensuit une discussion. En fait pour que ce postulat soit pris en considération par la Municipalité, c'est le nombre total de voix des conseillers qui est pris en compte. Le Président le repasse au vote.

Ce postulat est refusé par 32 voix contre, 14 pour et 2 abstentions.

11. COMMUNICATION 04/2017 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DELCOURT ET CONSORTS INTITULÉE « PPA CULLY-GARE : OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE ? »

Chacun a reçu copie de la communication, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole à Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, qui n'a rien à ajouter à cette communication.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

12. COMMUNICATION MUNICIPALES

M. J.-P. Haenni, Syndic :

- Sur les tables sont posées des copies de la circulaire du canton de Vaud concernant le décompte de la facture sociale prévisionnelle 2018. Les chiffres du mois de juin étaient différents.
- Il remercie M. A. Hersperger, boursier, pour son travail et l'établissement du budget 2018. M. A. Hersperger a désiré quitter la commune et a donné son congé au 31 janvier 2018. On est à la recherche d'un nouveau boursier. Entretemps, ce sera M. Pierre Busset, ancien boursier de Grandvaux qui le remplacera temporairement. Il remercie encore beaucoup M. A. Hersperger pour son travail, ses compétences et ses connaissances. Il lui souhaite bon vent dans ses nouvelles fonctions. *Acclamations.*
- Droits d'eau : on a reçu de Me Noël une réponse claire et précise concernant les droit d'eaux concernant les habitants de l'ancienne commune de Grandvaux. Les conventions signées soi-disant à perpétuité ne sont pas valable et on les a dénoncées pour les habitants concernés. Pour Villette, M. D. Gay, de la Commission de recours, a reçu les recourants qui ont demandé un délai au 30 janvier 2018 pour approfondir leurs demandes. Donc, c'est en attente. M. D. Gay ajoute qu'en effet, la Commission de recours a reçu les recourants comme le prévoit la procédure cantonale parce que les recourants demandaient un délai à fin janvier pour faire des recherches dans leurs propres archives où ils espèrent découvrir des vestiges de droits d'eau qui auraient été concédés en bonne et due forme. Donc on attend et à l'expiration de ce délai, la Commission de recours prendra sa décision sans attendre.
- M. J.-P. Haenni remercie de M. P-A. Genton, huissier, Mme S. Valenti, secrétaire municipale ainsi que ses collègues municipaux. *Acclamations.*
- La Municipalité s'est mise à pied d'œuvre à fond pour traiter tous ces postulats, etc. Le PPA de Cully-gare est ardu mais ça avance gentiment et surement. Il remercie les conseillers pour leur travail et leur engagement pour la commune ainsi que pour l'acceptation du budget 2018. Il apprécie que le Conseil ait suivi la politique de la Municipalité pour essayer de vraiment montrer à la population que malgré tous les efforts d'économies, pour 2019, il n'y aura pas d'autres solutions que d'augmenter l'impôt si on veut sérieusement assainir nos finances communales, ne serait-ce déjà pour arriver une fois à un budget équilibré. Il s'était dit peut-être cette année en rognant on serait proche du zéro, les conseillers ont vu qu'on y est arrivé en faisant de gros efforts. Quand il lit les journaux ça l'inquiète parce qu'il voit qu'il y a beaucoup de communes qui ont les mêmes problèmes. Pour Bourg-en-Lavaux maintenant on peut expliquer à nos citoyens qu'on a eu

et aura des investissements importants, un nouveau collège et un centre sportif, la place de la gare et les Fortunades. On fait tout pour nos habitants, tout pour nos enfants.

Pour le faire comprendre aux habitants de la commune, on va mettre en place une petite stratégie de communication dès le début de l'année.

Ce serait vraiment dommage pour une si belle commune dans un si bel endroit qu'on doive laisser venir des bâtiments presque en ruine parce que l'on a même plus les moyens financiers de les entretenir et comme l'a dit son collègue M. G. Hauert, Municipal, il est vrai que les bâtiments communaux, comme M. Lionel Regamey l'a relevé, c'est un parc de Fr. 140 Mio. Théoriquement pour faire un bon entretien, on devrait être à 1% de la valeur ECA, actuellement on est à Fr. 540'000 env. soit le tiers de ce qu'on devrait mettre pour arriver à entretenir ces bâtiments afin que dans moins de 30 ans ils ne tombent pas vraiment « en ruine ». On les entretient aux coups par coups parce qu'on ne peut pas mettre actuellement une stratégie en place. Pour l'établir, on devrait avoir un budget plus conséquent.

En tout cas il est heureux de voir que le Conseil a suivi la Municipalité ce soir et il le remercie et souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et ses bons vœux pour 2018 ainsi qu'à toute leur famille.

M. R. Bech, Municipal :

- Eco points : les appels d'offres sur les marchés publics ont été lancés. La procédure est ouverte et les mises à l'enquête seront déposées le 12 décembre 2017.
- Devoirs surveillés : le sondage qui a été lancé en ligne est un succès. Il y a à peu près 100 réponses, ce qui montre effectivement un répondant aux besoins. On va analyser ces retours pour donner une réponse aussi adéquate et appropriée que possible pour la mise en place de ces devoirs surveillés à la rentrée scolaire 2018-2019.
- La Commission culturelle : elle était présidée par Mme Janine Kulling qui a décidé de se retirer d'ici fin 2017. Mme Nathalie Pfeiffer va reprendre la présidence. Cela étant la Commission culturelle va mettre en veilleuse ses activités de l'année 2018 pour se consacrer à la mise sur pied d'un projet théâtral important à l'initiative de Mme N. Pfeiffer qui est celui faire des représentations de Cyrano de Bergerac dans la Tour Vagabonde, qui il rappelle avait été utilisée dans le cadre du Festival de Cully Classique et est de style élisabéthain. C'est un très beau projet pour lequel le Conseil a également voté une subvention qui est répartie dans le budget culturel.

Il souhaite à tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et une bonne année 2018.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

APOL - l'affaire du cycliste : il lit une communication du CODIR sur l'article du « Matin » en novembre : « Le CODIR laisse l'entière responsabilité des montants énoncés par ce quotidien et s'étonne que le Ministère public commente une décision de justice. L'association dispose d'une assurance et le collaborateur accrédité est acquitté et soutenu par la Fédération suisse des fonctionnaires de police - c'est un syndicat assez influent à ce niveau-là -. Les montants énoncés par ce journal pour indemniser le cycliste ne sont pas définis et toujours confidentiels. » L'affaire n'est pas finie.

« Une réflexion, comment devons-nous traiter par nos collaborateurs les problèmes des cyclistes en infraction ? ». En effet c'est assez difficile de rentrer sur ce terrain.

Pour finir, il fait un petit peu d'humour à ce sujet. « Policier acquitté, journaliste en mal de publicité, cycliste ayant l'immunité, contribuent à blesser le municipal, il avait mis dégouté, mais il est un peu frustré et avocat rétribué ».

Mme N. Gross, Municipale :

Elle n'a pas de communication.

Elle souhaite aux conseillers de très belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2018.

M. G. Hauert, Municipal :

Le chantier des Fortunades se passe bien. La météo est extraordinaire. On a pu travailler tous les jours. Le creusement se fait facilement. On n'a pas rencontré de rocher, caillou ou quoi ce soit. Tout se passe dans le meilleur des mondes. Si cela continue comme ça on devrait être au fonds de fouille pour pouvoir partir dans l'autre sens si on peut dire en remontant la semaine 3 de 2018.

Il souhaite à tous, aux familles des belles fêtes, bonne santé et bons vœux.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

- La migration de « La Feuille » de Bourg-en-Lavaux sera annoncée par un tout ménage à toute la population.
- Au sujet de la réalisation du plan directeur, du PGA, elle assure le Conseil que la Municipalité n'a pas du tout l'intention de faire toutes les choses seule dans son coin. Elle en discutera et elle sera ouverte à organiser les discussions et les rassemblements autour de ce sujet.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il remercie de l'adoption unanime pour la réfection des escaliers et de l'éclairage de la Criblette à Grandvaux.

- Informatique : le nouveau programme commence à bien fonctionner. Il y a eu passablement de problèmes et pour ceux qui persistaient on a trouvé une procédure pour les résoudre. Le comité de pilotage informatique a mis un terme à ses travaux étant donné que cette partie du projet de base de l'informatique est achevée.

Concernant la gestion électronique des archives et des documents qui faisaient partie du préavis adopté lors de l'ancienne législature, on va attendre la fin de l'année 2018 et il y a aura certainement une demande de crédit complémentaire.

La commune va devoir passer au « all IP » pour les lignes téléphoniques car Swisscom va arrêter les raccordements analogiques et ce qui fait qu'on va passer par la « Voice over IP », le téléphone via internet. Ceci va aussi entraîner certains investissements pour que tous les nombreux bâtiments communaux soient correctement raccordés. Il y aura un préavis.

- L'éclairage de Noël présent depuis 5 ans. Il est adoré ou détesté. L'occasion est donnée à la population de Bourg-en-Lavaux de s'exprimer sur cet éclairage lors d'une séance publique le 18.01.2018 à la Maison jaune à Cully ou par courrier.
- L'eau : La sécheresse a fait des dégâts. Les sources se sont taries. Ce qui fait que l'on a arrêté d'alimenter sauf pendant les vendanges les fontaines de Riex et d'Epesses. La raison est que c'est de l'eau que l'on doit acheter à la ville de Lausanne lorsque nos sources ne donnent pas assez.

Il souhaite à tous une excellente fin d'année et une très heureuse nouvelle année 2018.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

M. M. Cardinaux :

Une observation à l'intention du Bureau du Conseil. Il a constaté ce soir que le document PDF disponible sur le site concernant le préavis 19/2017 - Immeuble rue Davel - est incomplet, il ne contient pas tous les plans. Ce qui est un peu problématique étant donné qu'on est à peu près tous alimenté par ce canal-là.

M. Th. Ellis, Président :

Le nécessaire va être fait. Il serait bien de le mentionner assez vite afin de rectifier rapidement.

M. U. Marti :

Il revient sur la communication de M. J.-P. Demierre concernant le cas APOL-cycliste. Il aimerait savoir comment cela s'est passé exactement. Il lui semble que ce n'est pas le cycliste qui a été acquitté dû à une faute mais l'agent APOL. Pour le remboursement des frais à la victime, est-ce que c'est l'APOL qui paie ce montant ou est-ce que ce sont les communes ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y a plus de deux ans donc, en juillet 2015, un cycliste septuagénaire est rappelé à l'ordre par un policier au centre de Lutry parce qu'il rédige un SMS sur son vélo, à l'arrêt. Il se montre peu coopératif et n'a pas ses papiers. Le simple contrôle d'identité vire alors à «la lutte de pouvoir» comme le qualifie le Ministère Public. Le cycliste refuse d'abdiquer trop facilement et le sergent ne dévie pas de sa logique d'intervention policière. Le septuagénaire termine sa course au sol, menotté et blessé aux genoux et à la pommette. Lors de son interrogation au poste de police, on l'a traité de menteur. Suite à cela, c'est allé au tribunal et là le procureur a acquitté le policier. L'APOL est en train de négocier une indemnité avec le cycliste, qui a reçu des regrets du Commandant de police. Le montant final n'est pas encore défini.

M. B. Rufi :

Il annonce qu'un concert de Noël par l'ensemble de cuivres de la Riviera Vaudoise aura lieu le 9 décembre 2017 à 17h00 au Temple de Cully, entrée libre.

M. R. Baehler :

Lors de la séance de l'ASCL du 4 octobre 2017, le Conseil intercommunal de l'ASCL a approuvé le budget 2018 et la répartition intercommunale des charges telles que présentées. Les charges totales à répartir se montent à Fr. 6'252'900.- avec pour Bourg-en-Lavaux la somme de Fr. 2'867'907.-. On trouve tous ces détails en page 85 du budget de la commune qui a été accepté.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Acclamations

La séance est levée à 19h10

Un apéritif au Caveau Corto suit ainsi que le repas de fin d'année au Vieux-Caveau de la Maison Buttin de Loës.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 30 janvier 2018